



SERVICE DU GREFFE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 9 mars 2026** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Benoit Tardif, conseiller
Monsieur Xavier Pouliot Aguilon, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Madame Louise Brais, conseillère
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier
Monsieur Simon Lacoursière, directeur général et assistant-greffier

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance – Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DES FINANCES

- 2.1 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V741-2026-00 décrétant une dépense de 2 855 000 \$ et un emprunt de 2 855 000 \$ pour l'achat et l'installation de cages de garnissage à la station d'épuration

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été dûment signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux, tel que requis par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE – PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

2026-03-0056

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Annie Payant
ET: résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DES FINANCES

2026-03-0057

2.1 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V741-2026-00 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 855 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 855 000 \$ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CAGES DE GARNISSAGE À LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Madame Louise Brais, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V741-2026-00 décrétant une dépense de 2 855 000 \$ et un emprunt de 2 855 000 \$ pour l'achat et l'installation de cages de garnissage à la station d'épuration;
- dépose le projet du règlement numéro V741-2026-00 intitulé : règlement numéro V741-2026-00 décrétant une dépense de 2 855 000 \$ et un emprunt de 2 855 000 \$ pour l'achat et l'installation de cages de garnissage à la station d'épuration.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2026-03-0058

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

Que la présente assemblée soit levée à 20 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

Me Patrice de Repentigny, greffier

**APPROBATION PAR
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE LUNDI 9 MARS 2026
(Article 53 L.C.V.)**

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mars 2026 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 11 mars 2026.

Sylvie Gagnon-Breton, mairesse

DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE

La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mars 2026.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 11 mars 2026.

Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière